

# CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPS - ST-MATHURIN

## Compte-Rendu de la Séance du 21 février 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAMPS - ST-MATHURIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de CAMPS, sous la présidence de Jean PESTOURIE, Maire.

Présents : Jean PESTOURIE, René BITARELLE, Raymond MONFREUX, Louis VERGNE, Michel CROS, Annie CHASSAGNE, Michel VERT, Patrick DEPREZ

Absents excusés : Francis MARTINIE, Claude PRADAYROL

Secrétaire de la séance : René BITARELLE

.....  
Le secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la séance précédente.

Le Compte-rendu est approuvé.  
.....

### DELIBERATIONS DU CONSEIL

#### Travaux de mise en accessibilité et rénovation de la salle polyvalente : Demande de subventions (2020 3)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de mise en accessibilité et rénovation de la Salle polyvalente.

L'estimation des travaux de mise en accessibilité, de réaménagement et d'encloisonnement de la cuisine, de rénovation des façades et de remplacement du système de chauffage :

Travaux :	183 150,00 € HT soit	219 780,00 € TTC
Maîtrise d'oeuvre :	22 500,00 € HT soit	27 000,00 € TTC
Bureau contrôle :	2 600,00 € HT soit	3 120,00 € TTC
Coordonnateur SPS :	1 850,00 € HT soit	2 220,00 € TTC
	<b>210 100,00 € HT soit</b>	<b>252 120,00 € TTC</b>

M. le Maire indique que cette opération est éligible à des aides de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 et du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** le dossier de travaux de mise en accessibilité, de réaménagement et d'encloisonnement de la cuisine, de rénovation des façades et de remplacement du système de chauffage,

- **De solliciter** de M. le Préfet de la Corrèze, une l'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 au titre des travaux de "construction, restructuration, rénovation de salles polyvalentes dans les communes de - de 2000 habitants" au taux minoré de 40 % du montant Hors Taxe des travaux soit une aide financière de **82 260,00 €** sur une estimation des dépenses de 205 650,00 € HT (Travaux +Maîtrise d'oeuvre), 246 780,00 € TTC,

- **De solliciter** de M. le Président du Conseil Départemental de la Corrèze une aide au titre des équipements communaux : aménagement de salle polyvalente d'un montant de 30 % d'un montant Hors Taxes des travaux plafonnés à 180 253,00 € HT soit une subvention de **54 076,00 €** dans le cadre du contrat de solidarité communale 2018-2020 : - 1ère année : 30 000,00 €  
- 2ème année : 24 076,00 €

- **D'arrêter** le plan de financement comme suit :

- Aide de l'État DETR : 40% de 205 650 € HT **82 260,00 €**

- Aide du Conseil Départemental : 30 % de 180 253 € HT **54 076,00 €**

- Autofinancement à la Commune **115 784,00 €**

**Coût Total TTC = 252 120,00 €**

- **de prévoir** la signature des marchés au cours du 4ème Trimestre 2020,

- **d'autoriser** M. le Maire à entreprendre les démarches et signer les documents nécessaires,

- **de s'engager** à entreprendre les travaux dès la notification des arrêtés attributifs des subventions,
- **de fixer** le mode de dévolution des travaux comme suit : procédure adaptée avec publicité.

## **Redevance d'occupation du domaine public par des opérateurs de communications (2020 4)**

M. le Maire explique au Conseil Municipal les modalités d'application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public.

M. le Maire indique que les montants de ces redevances sont encadrés et font l'objet d'une revalorisation chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

Chaque année le Conseil Municipal doit ainsi fixer les montants des redevances dues pour l'année à venir sans dépasser les montants plafonds prévus par le décret en fonction de la nature du domaine occupé (domaine public ou domaine privé,...) et le type d'ouvrage (artères aériennes, artères en sous-sol, emprise au sol, ...)

Le patrimoine total comptabilisé par France Télécom sur la Commune au 31.12.2007 est listé :

- Artères aériennes : 11,77 km
- Artères en sous-sol, conduites : 7,82 km
- Emprise au sol, borne pavillonnaire : 0,40 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

**-d'appliquer les montants des redevances suivants pour l'année 2020:**

<b>DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL</b>	
Artères aériennes	55.54 € /km
Artères souterraines	41,66 € /km
Emprise au sol	27,77 € /m <sup>2</sup>

**-d'autoriser** M. le Maire à émettre le titre à l'égard des opérateurs de communications électroniques pour la redevance d'occupation du domaine public.

## **Emplois saisonniers 2020 (2020 5)**

Considérant les activités et les horaires d'accueil du Camping Municipal de la Châtaigneraie il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour assurer la saison estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

**- de créer** 2 emplois de saisonnier :

- 1 emploi d'agent d'accueil à temps non-complet de 33 heures par semaine, du 01 juillet au 30 Août 2020,

- 1 emploi d'agent d'animation à temps non-complet de 24 heures par semaine, du 06 Juillet au 21 Août 2020,

Dans le cadre de ces deux contrats, les agents recrutés pourront être amenés à effectuer des heures complémentaires et des heures supplémentaires en fonction des besoins du service,

La rémunération de ces agents sera calculée à partir du taux horaire brut du SMIC en vigueur, en fonction des heures effectuées par les agents.

**- d'autoriser** M. le Maire à recruter le personnel et à signer les contrats à durée déterminée.

## **Panneaux de l'armée secrète (2020 23)**

M. BITARELLE rappelle le projet de réfection des panneaux de commémoration de L'armée secrète à la Croix de Priac. Il indique qu'il y a eu un changement de prestataire pour la réalisation de ces panneaux car la reprise des informations et des illustrations était très difficile en raison de l'état de dégradation.

Il a été fait appel à la Société DE 2 CHOSES LUNE qui avait réalisé initialement les panneaux.

Il présente les maquettes des panneaux et les textes repris des premiers panneaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

**- de retenir** les devis de réalisation des panneaux :

- Société DE 2 CHOSES LUNE pour la création graphique d'un montant de 1 500,00 € TTC (TVA non applicable),

- Société BARON, UNE MACHINE A IDEE pour la réalisation des panneaux d'un montant de 2 313,00 € HT soit 2 775,60 € TTC

- **de valider** la présentation des 2 panneaux de commémoration pour un montant global de 4 275,60 € TTC,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation.

### **Vote du compte de gestion - Commune 2019 (2020 7)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PESTOURIE Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **Vote du compte administratif - Commune 2019 (2020 8)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BITARELLE René, présente le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire, PESTOURIE Jean, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Maire, PESTOURIE Jean, quitte la salle du Conseil Municipal pour laisser l'Assemblée délibérer sur le compte administratif.

Le Conseil Municipal :

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	145 678.18			210 261.35	145 678.18	210 261.35
Opérations exercice	282 450.22	439 938.59	401 858.54	609 499.71	684 308.76	1 049 438.30
Total	428 128.40	439 938.59	401 858.54	819 761.06	829 986.94	1 259 699.65
Résultat de clôture		11 810.19		417 902.52		429 712.71
Restes à réaliser	125 710.00	66 091.00			125 710.00	66 091.00
Total cumulé	125 710.00	77 901.19		417 902.52	125 710.00	495 803.71
Résultat définitif	47 808.81			417 902.52		370 093.71

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Affectation du résultat de fonctionnement - Commune 2019 (2020 9)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 417 902.52**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	210 261.35
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	361 731.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>207 641.17</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>417 902.52</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>417 902.52</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	47 808.81
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	370 093.71
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **Vote du compte de gestion - Station-service 2019 (2020 10)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PESTOURIE Jean,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **Vote du compte administratif - Station-service 2019 (2020 11)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BITARELLE René, présente le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire, PESTOURIE Jean, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Maire, PESTOURIE Jean, quitte la salle du Conseil Municipal pour laisser l'Assemblée délibérer sur le compte administratif.

Le Conseil Municipal :

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				358.46		358.46
Opérations exercice			63 115.68	76 062.70	63 115.68	76 062.70

Total			63 115.68	76 421.16	63 115.68	76 421.16
Résultat de clôture				13 305.48		13 305.48
Restes à réaliser						
Total cumulé				13 305.48		13 305.48
Résultat définitif				13 305.48		13 305.48

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Affectation du résultat de fonctionnement - Station-service 2019 (2020 12)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 13 305.48**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	358.46
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>12 947.02</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>13 305.48</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>13 305.48</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	13 305.48
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **Vote du compte de gestion - Eau 2019 (2020 13)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PESTOURIE Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **Vote du compte administratif - Eau 2019 (2020 14)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BITARELLE René, présente le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire, PESTOURIE Jean, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Maire, PESTOURIE Jean, quitte la salle du Conseil Municipal pour laisser l'Assemblée délibérer sur le compte administratif.

Le Conseil Municipal :

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		79 757.19		7 296.66		87 053.85
Opérations exercice	13 830.29	21 566.32	45 561.02	37 752.20	59 391.31	59 318.52
<b>Total</b>	<b>13 830.29</b>	<b>101 323.51</b>	<b>45 561.02</b>	<b>45 048.86</b>	<b>59 391.31</b>	<b>146 372.37</b>
Résultat de clôture		87 493.22	512.16			86 981.06
Restes à réaliser	35 221.00	23 504.00			35 221.00	23 504.00
<b>Total cumulé</b>	<b>35 221.00</b>	<b>110 997.22</b>	<b>512.16</b>		<b>35 221.00</b>	<b>110 485.06</b>
Résultat définitif		75 776.22	512.16			75 264.06

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Affectation du résultat de fonctionnement - Eau 2019 (2020 15)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de - 512.16**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	7 296.66
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-7 808.82</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>- 512.16</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

**B.DEFICIT AU 31/12/2019** - **512.16**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif - 512.16

## **Vote du compte de gestion - Assainissement 2019 (2020 16)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PESTOURIE Jean

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## **Vote du compte administratif - Assainissement 2019 (2020 17)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BITARELLE René, présente le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire, PESTOURIE Jean, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Maire, PESTOURIE Jean, quitte la salle du Conseil Municipal pour laisser l'Assemblée délibérer sur le compte administratif.

Le Conseil Municipal :

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		78 896.74		2 898.78		81 795.52
Opérations exercice	17 861.49	9 147.31	15 401.74	12 629.14	33 263.23	21 776.45
Total	17 861.49	88 044.05	15 401.74	15 527.92	33 263.23	103 571.97
Résultat de clôture		70 182.56		126.18		70 308.74
Restes à réaliser						
Total cumulé		70 182.56		126.18		70 308.74
Résultat définitif		70 182.56		126.18		70 308.74

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **Affectation du résultat de fonctionnement - Assainissement 2019 (2020 18)**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 126.18**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	2 898.78
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-2 772.60</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>126.18</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>126.18</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	126.18
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

.....

## QUESTIONS DIVERSES

### Rénovation du logement situé Route du Rocher du Peintre :

M. MONFREUX présente l'avancée du projet. Le Bureau d'études a réalisé un premier chiffrage des travaux en vue de l'élaboration des documents de la consultation des entreprises.

### Surveillance de baignade :

M. le Maire indique que le SDIS 19 rencontre des difficultés de recrutement de saisonniers titulaires du BNSSA pour assurer les surveillances de baignade sur tout le territoire. Le SDIS doit prendre la décision de revoir les contrats saisonniers (6 heures par jour au lieu de 4 heures en 2019). La convention proposée par le SDIS sera donc plus chère à partir de cette année.

### Contractualisation des aides du département :

M. le Maire donne lecture du courrier du Président du Conseil Départemental indiquant que le Département souhaite reconduire la contractualisation des aides du département par la signature d'une nouvelle convention 2021 / 2023. Les nouveaux projets seront recensés avant la fin de l'année.

### Balade en Corrèze 2020 :

M. le Maire informe que notre Commune a été retenue pour l'édition 2020 des Balades en Corrèze. La date de cette manifestation qui regroupe une centaine de marcheurs pour une rando de 10 km maximum est fixée le Jeudi 06 Août 2020.

### Association Argentat Dordogne Santé :

L'Association remercie le Conseil Municipal pour son aide financière apportée au projet de télémédecine TMA.

.....

L'ordre du jour étant clos, M. le Maire lève la séance.

Tous les Conseillers présents signent.